



Blocage succession

Par Nanou3846

Bonjour,

Une de mes cousine bloque la succession de ma tante dans laquelle nous sommes 5 héritiers en refusant de signer le mandat de vente de la maison. Cette même cousine n'a pas déclaré au notaire toutes les donations que ma tante lui a faite de son vivant. Quel recours puis-je avoir afin de débloquent cette situation afin de faire avancer la succession et sans passer par un avocat?

Par Isadore

Bonjour,

Il n'y a aucun moyen d'obliger votre cousine à signer un mandat de vente. Si elle a une part de la maison, elle est libre de vouloir la garder.

Pour sortir de l'indivision contre son gré il faudra passer par une vente aux enchères judiciaires.

Pourquoi refuse-t-elle cette vente ?

Quant aux donations, avez-vous la preuve qu'elles ont existé ?